Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or
RD 105 - Lieu dit « Les Essarts »
CS 10030
21490 NORGES-LA-VILLE Cedex

Demande de création d'un plan de chasse

Cadre réservé à la FDC 21
UG :
MASSIF :
N° PDC :

Campagne 2024 / 2025

Demande à retourner obligatoirement à la FDC 21 avant le 10 mars 2024

DEMANDEUR :

Agissant en qualité de : **Propriétaire** ☐ **Représentant légal** (1) ☐ **Détenteur du droit de chasse** ☐

Au nom de la société ou association :_____

(1) Le Président d'association établit la demande de plan au nom de l'association, il en est le ***représentant légal***

NOM Prénom :	
Adresse :	
CP + VILLE :	
Téléphone (obligatoire) :	
E-mail (obligatoire) :	

DESIGNATION DU TERRITOIRE : Décrire dans le tableau ci-dessous le territoire objet de la demande

Commune(s)	Superficie arrondie à l'ha	
	Bois et friches boisées	Prairies et cultures
Superficie totale (Ha) du territoire :		

Pour l'instruction et la cartographie de mon territoire, je joins obligatoirement les pièces justificatives demandées (voir au dos).

Fourniture des pièces : **Cocher la case correspondante**

J'atteste que l'ensemble des documents exigés ont déjà préalablement été fournis à la **FDC 21** ☐
J'atteste que les documents exigés par la **FDC 21** sont joints au présent formulaire ☐
J'atteste que des documents complémentaires à ceux déjà fournis sont joints au présent formulaire ☐

DEMANDE :

Espèces et catégories éventuelles	Biches	Cerf élaphe					Chevreuils	Autre (préciser)[1]	Sangliers
		Jeunes	C (vénerie)	C1	C2	Daguets			
Nombre demandé									

A....., **le.....** **Signature (obligatoire) :**

1 *Daim(s), mouflon(s) ou cerf(s) sika*

Pièces justificatives à fournir à ma demande de création d'un plan de chasse :

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
  Important : ***dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers, nu-propriétaires ou simplement propriétaires indivis,***

et/ou

- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dument daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou

- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou

- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dument datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2023 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s)faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :
  - ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR

- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), et/ou le bénéficiaire du droit de chasse, et/ou les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.